



Renseignements utiles

Mairie d'Aubiat

Horaires ouverture secrétariat

- **★** Lundi
- de 8h à 12h
- **★** Mardi et Jeudi de 14h à 18h
 - * Vendredi de 8h à 12h

Permanences des Élus

M. le Maire: mardi de 18h à 19h

M. le Maire ou un adjoint: samedi de 10h à 12h

Numéros URGENCE

Gendarmerie Aigueperse 17 Pompiers C.P.I. Aigueperse 18 Samu 15

E.D.F. sécurité – dépannage Riom 04 73 38 02 33

GDF 04 73 34 55 55

SEMERAP Service des eaux et égouts 04 73 93 25 09

Enseignement secondaire

- Collège Diderot (public) Aigueperse 04 73 63 66 95
 - Collège Saint-Louis Aigueperse 04 73 63 60 82

Infirmiers (ères)

- SEGUIN Le Cheix 04 73 97 20 99
- DEGARDIN Aigueperse 04 73 63 79 48
- MARION Aigueperse 04 73 63 77 66

Dentistes

- STEENE Le Cheix 04 73 97 26 61
- DALLEL-GOUDIER Martine Aigueperse Tél. 04 73 63 69 05
- LEPINOIS Sylvie Aigueperse Tél./Fax 04 73 63 63 80

Masseurs kinésithérapeutes

- COLIN-PEYRIN Le Cheix 04 73 97 60 66
- FLEURY Aigueperse 04 73 63 66 06
- ROQUES Aigueperse 04 73 63 62 47

Pharmacies

- Pharmacie du Cheix 04 73 97 24 08
- Pharmacie de la Halle Aigueperse 04 73 63 60 22

Vétérinaire

 Vétérinaire des Côtes des Combrailles Combronde 04 73 67 05 77

Médecins

- Dr CHARRAS-REAL Aigueperse 04 73 63 76 85
 - Dr DE GANS Aigueperse 04 73 63 62 53
 - Dr DELAUME Aigueperse 04 73 63 64 92
 - Dr DRUET Aigueperse 04 73 86 30 56
 - Dr LAFONT Le Cheix 04 73 97 27 40
 - Dr PARRAIN Aigueperse 04 73 63 69 89

SOS GARDES France - Appelez le 3915 :

Plate-forme téléphonique vous donnant infos médecins, pharmacie, dentistes... de garde le week-end et jours fériés.





Cet encart pourrait être le vôtre! Renseignement au 04 73 97 17 19

ou contact@vadot.fr



Garage **Travaux publics**

Professionnels & Particuliers

Terrassement Cour enrobé - Pavage...

63460 Beauregard-Vendon www.spl63.fr







BENOÎT KATZENFORT

27. RUE DES VIGNES 63260 AIGUEPERSE TÉL.: 06.07.63.56.58 limagne.travaux.publics@wanadoo.fr

Tél. 04 70 58 25 79 Fax 04 70 56 86 84



Mot du Maire

Mairie – 16, rue Neuve – 63260 Aubiat Tél. 04 73 97 21 05 • Fax 04 73 97 61 09 mairie@aubiat.fr - www.aubiat.fr

Bonjour à toutes et à tous,

Au plein cœur de l'été, notre bulletin vous apportera les dernières informations sur la vie de notre commune.

Le chantier de la nouvelle mairie avance bien, nous devrions réceptionner ce bel équipement dès la fin de l'année 2018, il devrait être opérationnel pouvoir vous accueillir courant janvier 2019.

Au sujet de la téléphonie et de la couverture internet très haut débit, nous continuons à travailler sur ces sujets avec la Communauté de Commune Plaine Limagne. La société Orange nous a remis le projet de création d'une antenne, près du bourg d'Aubiat, sur un terrain communal proche de la SICARAPAM. Ce projet sera étudié par la conseil municipal à la rentrée. Cet ouvrage permettra de couvrir plusieurs communes du territoire en réseau 4G+, c'est-à-dire la dernière version de la téléphonie mobile, il devrait voir le jour au 1er semestre 2019. D'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, se déployer sur cet ouvrage.

Pour le très haut débit, le bâtiment, mairie-école et le centre de loisirs d'Aubiat viennent d'être équipés, dernièrement, en très haut débit par l'intermédiaire du WIFI MAX. La nouvelle mairie le sera également avec la création d'un point relais qui permettra à un grand nombre d'habitants du bourg d'Aubiat de pouvoir accéder aux mêmes débits (sous réserve d'équipement et d'abonnement).

Je souhaitais remercier très sincèrement, les habitants qui prennent la peine d'entretenir leur devant de porte sur le domaine communal. Vous avez pu constater que depuis l'arrêt des produits phytosanitaires, les herbes prolifèrent au printemps, pour le plus grand bonheur de notre planète!

Tous ceux d'entre vous qui avec leur tondeuse, avec leur pioche, surtout avec leur courage, leur sens civique et leur altruisme, entretiennent l'espace commun, soient grandement remerciés.

J'espère pouvoir vous retrouver nombreux les 07, 08 et 09 septembre à Aubiat à l'occasion de la Fête Patronale, vous pourrez bénéficier d'un programme chargé, préparé par l'ensemble des membres du comité des Fêtes que je félicite par avance. Au programme, dès le vendredi soir, le superbe feu d'artifice tiré au Château de Montclavel, puis avec les traditionnels pieds de cochons et la soirée dansante du samedi, vous bénéficierez d'une jolie nouveauté, qui vous plaira j'en suis sûr, pour animer notre place du village et notre pot de l'amitié à l'occasion de l'accueil des nouveaux habitants et de la remise des prix des maisons fleuries.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, passez un excellent été.

Stéphane Bardin



OFFRE D'EMPLOI: La coopérative SICARAPPAM située à Aubiat, recherche un manutentionnaire/magasinier en URGENCE, avec formation assurée en interne.

Tél. 04 73 97 28 33 · contact@sicarappam.com

Sommaire

Renseignement utiles2
Mot du Maire3
INFOS Mairie4
Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipauxde 5 à 7
INFOS Mairie (suite)8
La petite Histoire de nos Villages9
La nouvelle mairiede 10 à 11
Histoire de nos villagesde 12 à 15
INFOS Associationsde 16 à 19

Couverture : Vues de notre commune

Magazine semestriel édité par la commune d'Aubiat.

Juillet 2018 Réalisation, régie et impression :

Imprimerie Vadot 107, av. Étienne-Clémentel 63460 Combronde 04 73 97 17 19 • contact@vadot.fr www.vadot.fr

Ont participé à la rédaction :

Christelle Albert, Stéphane Bardin, Carmen Fuentes, Nicole Lhoste Sandra Pinon et Éliane Quinet

Remerciements

L'équipe de la rédaction remercie tous les annonceurs présents dans cette édition, sans qui le financement de ce bulletin, couvert en grande partie par la publicité, n'aurait pas été possible. Bonnes fêtes de fin d'année!



José MARQUES

06 66 14 78 41 thave-constructions@sfr.fr www.thave-constructions.fr

04 73 33 68 49

Études, conception et réalisation de tous vos projets de construction

25, boulevard Desaix – 63200 Saint-Bonnet-près-Riom

Entreprise _______
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

CARVALHO José

6, chemin des Grosbosts 63200 RIOM

Tél. 04 63 63 52 28 – Fax 04 73 64 07 23 Email : eurl.carvalhojose@gmail.com



INFOS Mairie

Concours des maisons fleuries

La commission environnement propose aux Aubiatois de participer au concours des maisons fleuries afin que la commune devienne plus agréable.







Les candidats seront récompensés par la municipalité au cours du pot de l'amitié et de l'accueil des nouveaux habitants le dimanche 9 septembre à 11 h lors de la fête patronale. La commission passera dans chaque village. L'entretien des devants de portes sera également récompensé par une remise de prix. La commune s'étant engagée dans une démarche zéro désherbant, nous remercions les habitants qui participent à cet effort en entretenant devant chez eux.

Etat civil du 1er semestre 2018 NAISSANCES

à AUBIAT Naïs ABAD MELIN, le 22 janvier Nina BAYLE, le 5 mai

Line, Olivia De BONNEVIE de POGNIAT, le 6 juin

à CHAZELLES

Elina PRUDENT, le 19 mai

à PERSIGNAT

Lina RAMADASAN, le 21 juin

DÉCÈS

à AUBIAT

Huguette CHEVALLIER, le 19 janvier

CHAZELLES

Patrick DAVID, le 15 juillet

à MOULIN-PIRY

Louis BOURBON, le 11 mai

à PERSIGNAT

André BARDIN, le 27 janvier

Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont invité la population à la

Commémoration de l'Armistice 1939-1945

qui a eu lieu le mardi 8 mai à 11 h 00. Le rassemblement s'est fait devant la Mairie. Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts. Un vin d'honneur, offert par la Municipalité, a été servi au Centre Associatif.



Avis de la Mairie

Recensement Militaire 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e périodes 2018, M. le maire invite

les jeunes domiciliés sur la commune et nés en : à se présenter en Ma	
Janvier, février et mars 2002	avant le 31 mars 2018
Avril, mai et juin 2002	avant le 30 juin 2018
Juillet, août et septembre 2002	avant le 30 septembre 2018
Octobre, novembre, décembre 2002	avant le 31 décembre 2018

Les lundis et jeudi de 9h à 12h, ou les mardis et jeudis de 14h à 18h. Se munir des pièces suivantes : Carte d'identité + Livret de famille

Plusieurs équipes de cambrioleurs ont été interpellées sur le Puy-de-Dôme début mars 2018.

Un site internet répertoriant les bijoux et objets retrouvés lors de cette opération gendarmerie est ouvert depuis le 4 mai 2018 à l'adresse suivante :

www.caj.qqd63.fr



Pacs en mairie

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune);
 soit à un notaire.
 Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

> 22 Janvier 2018

RYTHMES SCOLAIRES (2018 / 2019)

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, de la réunion de la commission des affaires scolaires du 14 novembre 2017 et du résultat de l'enquête effectuée auprès des parents dont le taux de retour est de 84 %, Monsieur le maire souligne que les avis des parents sont partagés entre la semaine de 4,5 jours et la semaine de 4 jours. Il précise qu'il n'y aurait que 36 % des élèves qui fréquenteraient le centre de loisirs et fait remarquer que si le mercredi n'est pas disponible pour les ALSH sur la commune, le centre de loisirs d'Aubiat risque de disparaître.

Malgré la qualité des services accomplis auprès des enfants, mais compte-tenu de la diminution des aides de l'État, le coût de fonctionnement serait en nette augmentation pour l'avenir, ce qui représenterait un montant élevé pour le budget de la Commune. Monsieur Le Maire propose un retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP et demande à chaque élu de se positionner quant à cette nouvelle organisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE, 13 voix POUR, décide, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP.

SITE INTERNET COMMUNE D'AUBIAT Contrefaçon des droits de Hervé SENTUCQ

Suite au courrier recommandé reçu le 17/11/2017 du Cabinet HARLAY AVOCATS, représentant les intérêts de M. Hervé SENTUCQ, dans le cadre du litige opposant la Commune d'Aubiat à Monsieur Hervé SENTUCQ, photographe, au sujet de l'utilisation sur le site Internet de la Commune, d'un cliché photographique représentant les méandres de QUEUILLE, dont les droits lui appartiennent, la commune d'Aubiat est mise en demeure de procéder au règlement de la somme de 297,00 € HT [356,40 € TTC]. Au vu des bonnes relations professionnelles qui existent entre la Commune d'Aubiat et GPMC WEBDESIGN, décide de prendre en charge 50 % du montant de l'indemnité demandée.

SEMERAP - Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la SEMERAP pour le contrôle périodique des poteaux d'incendie, à savoir tous les 2 ans et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier et notamment pour signer l'avenant.

SDIS 63 - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Arrêté municipal

Le Conseil Municipal, apporte les modifications nécessaires afin de fournir un état précis des emplacements de PEI, permettant ainsi à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté communal de DECI.

Convention relative aux conditions de mise à disposition d'un point d'eau Incendie (PEI) privé au Service public de DECI. Le Conseil Municipal, approuve le contenu du modèle de convention pour l'identification des ressources en eaux naturelles existantes, la réduction des coûts d'aménagement de nouveaux PEI sur certains secteurs et la définition en amont des modalités d'entretien, d'identification et d'utilisation des points d'eau en cas d'incendie et autorise Monsieur le Maire à établir et signer ce type de convention si nécessaire.

Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipaux

EPF Smaf - Convention de mise à disposition du bien cadastré AB n° 180

Monsieur le Maire rappelle la vente intervenue le 7 décembre 2017 entre l'EPF Smaf Auvergne et Monsieur BARDIN Pierre. Ce bien est appelé à revenir à terme propriété de la Commune et présente la convention de mise à disposition pour un usage communal.

AMENAGEMENT DE SÉCURITÉ AMENDES DE POLICE 2018

Bourg d'Aubiat - RD 22 - RD 443 - Village de Chazelles - RD51- RD 443 demande de subvention au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière sert à financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière en privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers dans la traverse des communes. Il convient de réaliser des aménagements de sécurité pour limiter la vitesse des véhicules aux entrées des bourgs. Le Conseil Municipal, approuve les propositions de l'étude réalisée par les Services du Conseil Départemental dans le bourg d'Aubiat et le village de Chazelles pour une solution chicanes dont le montant total est de 15872,00 € HT et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention au titre des « amendes de police ».

VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES

Données d'exploitation définitives - année 2017. Révision des prix - année 2018. Plateforme de compostage de déchets végétaux -Plate-forme de broyage de bois pour biomasse.

Le Conseil Municipal approuve les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2017 et approuve les décomptes relatifs aux loyers à la tonne entrante pour l'exercice 2018 et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

NOUVELLE MAIRIE

Vérification initiale des installations électriques

Le Conseil Municipal, approuve la proposition SOCOTEC, pour une vérification initiale des installations électriques d'un montant de 320,00 € HT (384,00 € TTC), précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2018 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

ASSAINISSEMENT

Extension réseau eaux usées (Persignat) – raccordement propriété rue de La Croix de l'Enclos.

Le Conseil municipal approuve le devis IRRMANN-PAPON pour un montant total de 2200,40 € HT (2640,48 € TTC) et précise que la dépense sera inscrite au budget assainissement 2018.

INFOS DIVERS

• **Voisins Vigilants :** Cet organisme est une association privée et l'adhésion en est payante.

La commune peut adhérer à un logiciel en réseau avec un service annexe pour la protection de l'habitation à mettre sur le site de la commune. Une réunion doit être prévue avec la gendarmerie pour présenter le dispositif et son fonctionnement.

- **SIAD**: La dissolution est prévue au 01/07/2018. La présidente ayant dû démissionner une nouvelle élection est prévue pour élire un nouveau président jusqu'à la dissolution.
- **TBI** (Tableaux Blancs Interactifs) : Une dotation de la réserve parlementaire est accordée, une deuxième subvention par l'éducation nationale est en attente.

• **LINKY** : L'installation des compteurs débutent sur Aubiat.

> 19 Mars 2018.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – Commune

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de la doyenne d'âge, a délibéré sur le compte administratif 2017

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	29 545,43	76 057,70
Opérations de l'exercice	685 684,40	920737,66
Totaux	715229,83	996 795,36
Résultat de clôture		180 028,17
Restes à réaliser		165 000,00
Totaux cumulés	1390924,83	1 161 795,36
Résultats définitifs : 229 129,47		

(Pour plus de détails, rendez-vous sur le site internet de la commune: www.aubiat.fr)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION Exercice 2017 – Commune

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE Exercice 2017 – Commune

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un excédent de fonctionnement de 180 028,17 €. M. le Maire propose d'affecter cette somme au budget 2018 section investissement. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF Exercice 2017 – Assainissement

Sous la présidence de la doyenne d'âge, le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2017, dressé par M. Le Maire, Stéphane BARDIN.

Le Conseil Municipal, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont présentés.

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	101 216,12	0
Opérations de l'exercice	374665,23	347 079,65
Totaux	475881,35	347 079,65
Résultat de clôture	176513,72	47712,02
Restes à réaliser	0	95 130,00
Totaux cumulés		442 209,65
Résultats définitifs : 33 67 1,70		

(Pour plus de détails, rendez-vous sur le site internet de la commune: www.aubiat.fr)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION Exercice 2017 – Assainissement

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE Exercice 2017 - Assainissement

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un excédent de fonctionnement de 47712.02 € concernant la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de reprendre cette somme au budget 2018. Le Conseil Municipal décide de reprendre le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF Exercice 2017 - Lotissement

Sous la présidence de la doyenne d'âge, le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2017, dressé par M. Le Maire, Stéphane BARDIN.

Le Conseil Municipal, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont présentés.

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	9826,88	0
Opérations de l'exercice	88 114,68	72 500,00
Totaux	97 941,56	72 500,00
Résultat de clôture	25 441,56	0
Restes à réaliser	0	0
Totaux cumulés	97 941,56	72 500,00
Résultats définitifs : 25 441 56		

(Pour plus de détails, rendez-vous sur le site internet de la commune: www.aubiat.fr)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION Exercice 2017 - Lotissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2017 après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

REPRISE DU RÉSULTAT COMPTABLE Exercice 2017 - Lotissement.

Sur le Compte Administratif 2017 apparaît un déficit de fonctionnement de 25 441.56 €, Monsieur le Maire propose de reprendre cette somme au budget 2018. Le Conseil Municipal décide de reprendre le résultat comptable de l'exercice 2017 selon la proposition de Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS COMMUNALES Exercice 2018

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'approuver par une délibération les différentes subventions d'équipement versées par la Commune à des organismes divers au titre de l'exercice 2018, à savoir : Coopérative Scolaire pour fonctionnement de 1500,00€, Coopérative Scolaire - subvention exceptionnelle de 1 000,00 €, Cie Sapeurs Pompiers pour le 14 Juillet 1000,00 €, Comité des Fêtes 1000,00 €. La somme de 160 € à ADMR, à l'Amicale Chasseurs d'Aubiat, à la CIE Sapeurs Pompiers, à l'AMTA, à Music'Aubiat, aux Anciens Combattants, à l'Association Sports et Loisirs, au Club Violettes et Jonquilles, à la Société de chasse de Chazelles, à la Société de Pêche, et à l'APE. Il propose également aux élus d'accorder aux écoles de sports qui en feront la demande une subvention de fonctionnement.



Extraits des Comptes-rendus

VOTE des TAUX D'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES de la commune pour l'année 2018

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour les taxes : Habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti.

ASSAINISSEMENT - Redevance Année 2018

Le Conseil Municipal après délibération, décide de ne pas augmenter la redevance communale. Par conséquent, pour l'année 2018, les montants sont les suivants : partie fixe $36,15 \in /$ abonnement/an et partie variable $1,80 \in /$ m³.

REMPLACEMENT ORDINATEURS direction école Aubiat & bureau du maire

Approbation du devis. Après délibération, le Conseil municipal, approuve la proposition LECLERC ENVAL pour 2 PC portables Lenovo − PC 17 I3/4G/500G G70-80 NOIR pour la somme de 798,00 € TTC et un adaptateur vga hdmi pour 14,90 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

PARTIE DU DOMAINE PUBLIC

Impasse de la Tour. Renouvellement convention d'occupation précaire. Après délibération, le Conseil Municipal, décide le renouvellement de la « convention d'occupation précaire », pour une durée de 1 an : du 15/03/2018 au 14/03/2019, fixe le montant annuel de la redevance à 100,00 €.

AMÉNAGEMENT DE TRAVERSE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Bourg d'Aubiat - RD 22 - RD 443 & Village de Chazelles - RD51 - RD 443. Demande de subvention au Conseil Départemental du Puyde-Dôme. Le Conseil Municipal approuve les propositions suivantes : Solution chicanes au Bourg d'Aubiat et au village de Chazelles pour un total général de 15 872,00 € HT et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention au titre des « amendes de police ».

RÉSILIATION DE LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans le domaine de l'assainissement (Satese) : Le Conseil municipal décide de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la Commune et le Département du Puy-de-Dôme et d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

TARIFICATION SOLIDAIRE

Prise en charge des frais liés aux transports scolaires: Le Conseil municipal, approuve le principe de tarification solidaire, précise que la Commune remboursera, pour chaque année scolaire, directement aux familles domiciliées sur la Commune d'Aubiat dont les enfants fréquentent l'école d'Aubiat et l'école de Chazelles, la totalité des frais de transport scolaire, pour les familles dont le coefficient familial est établi entre QF1 et QF3, une partie des frais de transport scolaire, pour les familles dont le coefficient familial est établi entre QF4 et QF6, soit l'équivalent du montant remboursé pour le QF3.

DIVERS

• Salles communales : Suite aux problèmes de nuisances sonores survenus au Four Banal, il a été décidé de sensibiliser les usagers pour l'utilisation de ce local. Salle Madeleine de Chazelles, lors d'une location, des dégradations ont été faites dans la salle et des graffitis sur les murs des maisons alentours. À chaque location, le secrétariat devra obtenir les coordonnées téléphoniques des loueurs. Au cas où les consignes affichées dans les salles ne seraient pas respectées, monsieur Le Maire contactera les personnes responsables et la municipalité s'autorise le droit de ne plus louer les salles communales aux utilisateurs ayant été à l'excès dans son utilisation et devront prendre à leurs frais la remise en état des locaux concernés, le chèque de caution ne sera restitué qu'après un état des lieux correct.

• **SBA**: représentants des communes. En 2017 il y avait 25 délégués titulaires et 25 suppléants en 2018 le nombre de représentants des communes sera ramené à 12 titulaires et 6 suppléants.

> 23 Avril 2018.

ADHÉSION de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au SIAD Riom Limagne.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans au SIAD Riom Limagne.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (Programme 2018)

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au Programme Eclairage Public 2018 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme des travaux suivants : Complément éclairage public place des Charmes de Randan & rue du Château d'eau et présente le projet de « Convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal » entre le SIEG et la Commune d'Aubiat. L'estimation des dépenses est de 3 800,00 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre à sa charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 1 900.00 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG, par le biais du

ÉCOLE AUBIAT - Remplacement du lave-linge

Monsieur le Maire expose aux élus la nécessité de remplacer le lave-linge de la cantine. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de SETVIDEO N°4764 Electrolux frontal, 7 kg, d'un montant de 439,00 € TTC,

PROJET ÉCOLES NUMÉRIQUES – TBI 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-35 en date du 24 avril 2017 concernant le projet « écoles numériques innovantes et ruralité ». Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis réactualisé VIDELIO DEV630002760, 2 TBI ajustables 2018 pour un montant de 8122,68 € HT soit 9747,22 € TTC.

RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CRÉDIT avec le Crédit Agricole Centre France

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal de la Commune d'Aubiat, a pris les décisions suivantes : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie (travaux de la nouvelle mairie), la Commune d'Aubiat décide de

contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit pour un montant maximum de 100000,00 € sur une durée de 12 mois. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Centre France.

LOCATION APPARTEMENT 2º étage – 2, rue Neuve

L'appartement situé au 2^e étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2018. Le Conseil Municipal consent à louer à Monsieur BILLARD Antoine l'appartement situé au $2^{ème}$ étage pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018, détermine les montants suivants : loyer de l'appartement de 4 233,12 €/an soit 352,76 €/ mois, d'un loyer pour un stationnement de 312.00 €/ an soit 26,00 €/mois et d'un montant de charges de 528,00 €/an soit 40,00 €/mois pour un montant total de 418,76 € / mois.

ÉCOLE AUBIAT Remplacement de deux portes

Il est nécessaire de poursuivre les travaux de mise aux normes de l'École d'Aubiat au niveau de l'accessibilité. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les devis FERMETURES Système, pour le remplacement de deux portes : Porte couloir / cantine pour un montant de $1321,00 \in HT$ soit $1585,20 \in TTC$ et de la porte couloir / jardin pour un montant de $2304,00 \in HT$ soit $2764,80 \in TTC$.

DIVERS

- Voirie Entretien des chemins menant aux habitations : Un chiffrage doit être fait pour le chemin des Condamines, La Rodde, Les Charmettes et La Croix Blanche.
- **Perturbations au Four Banal** : Pour les personnes, ne respectant pas et n'ayant pas respectées le voisinage lors des locations, un courrier de refus de location de la salle leurs sera adressé.

> 28 Mai 2018

NOUVELLE MAIRIE

- Installation photovoltaïque en autoconsommation : Monsieur le Maire rappelle l'étude faite en vue de l'équipement de la nouvelle Mairie d'une installation photovoltaïque en autoconsommation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition OHE (Optimisation Habitat Energie) pour un montant de 9600,00 € HT, soit 11520,00 € TTC, précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2018.
- Prêt relais TVA de 117000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin: Pour financer les travaux de construction de la nouvelle mairie, dans l'attente du remboursement de la TVA, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 117000,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, l'attribution d'un prêt dont les principales caractéristiques sont: Montant de 117000,00 €, pour un Taux fixe de 0,45 %, d'une durée de 2 ans, sur la base de calcul de 30/360, d'une périodicité trimestrielle, dont le point de départ amortissement et sous 4 mois maximum, les frais d'actes se montent à 0,20 % du montant emprunté.

des Conseils Municipaux

- Prêt moyen terme de 50000,00 € auprès du Crédit Agricole Centre France : Pour compléter le financement des travaux de construction de la nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 50000,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, décide de demander au CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt dont les principales caractéristiques sont : Montant de 50000,00 €, Taux fixe annuel : 1,55 %, Frais d'actes 50,00 €, 60 échéances (trimestrielles), mise à disposition 02/07/2018, 1°e échéance au 02/10/2018, pour un montant total des intérêts 6133,91 €.
- Suivi de la charpente de la mairie : Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de vérifier la charpente de la mairie et de procéder au remplacement de certaines pièces. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve présente le devis de l'entreprise SUCHEYRE pour un montant de 3 810,00 € HT soit 4572,00 € TTC

RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE

Il est nécessaire de procéder à des travaux de vérification et de rénovation de la toiture de la sacristie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise SUCHEYRE d'un montant de 1 905,00 € HT soit 2 286,00 € TTC.

ATELIER COMMUNAL Installation porte sectionnelle

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de remplacer le portail de l'atelier communal et présente plusieurs devis concernant la fourniture et la pose d'une porte sectionnelle. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition TECH'METAL pour un montant de 3 980,00 € HT, soit 4 776.00 € TTC.

SEMERAP - Contrôle des poteaux d'incendie

La convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie établie, entre la Commune d'Aubiat et la SEMERAP, pour une durée de 5 ans, arrive à échéance au 30/06/2018 et qu'il convient de procéder à son renouvellement. Le Conseil municipal approuve le projet de renouvellement de la convention de prestation – contrôle des poteaux d'incendie et autorise Monsieur le Maire à la signer.

NAVETTE DE CANTINE

Choix du prestataire. Une consultation a été réalisée auprès des entreprises de transport pour l'année scolaire 2018/2019, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition EUROP VOYAGES pour un montant de 52,00 € TTC / jour de fonctionnement.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Pour l'isolation des combles perdus et des rampants. La Commune d'Aubiat a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus non aménageables et de rampants, et d'approuver la réalisation de diagnostics de faisabilité pour l'ensemble des bâtiments identifiés pour lesquels des travaux d'isolation de combles perdus ou de rampants sont envisagés, d'autoriser les travaux d'isolation des combles perdus non aménageables ou des rampants pour les bâtiments listés, de céder au Département les droits à valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie pour les travaux d'isolation

réalisés dans le cadre de l'opération COCON63-2 et d'attester que les travaux d'isolation réalisés dans le cadre de l'opération COCON63-2 ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers que la société TOTAL.

DIVERS

- **SIAD**: Dissolution au 31 décembre 2018.
- **PLUI :** Un comité de suivi communal est constitué. Eliane Quinet, Philippe ROCHE, Pascal BOSSARON et Stéphane BARDIN sont élus membres du comité.

> 2 Juillet 2018

DISSOLUTION DU SIAD

Conséquences sur le personnel Nord Limagne et accord de principe. Le SIAD de Riom Limagne sera dissout le 1^{er} janvier 2019 et les agents travaillant principalement sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Nord Limagne devront être repris à la même date par les douze communes composant ce territoire. Des démarches sont en cours pour que la communauté de communes Plaine Limagne prenne la compétence aide à domicile et l'exerce sur tout ou partie de son territoire. Dans l'attente de cette prise de compétence, les 8 agents concernés plus 2 partagés avec RLV seront intégrés dans les effectifs de nos 12 communes de l'ancienne Nord Limagne. Cette affectation peut être théorique si la CCPL prend la compétence avant le 1er janvier 2019, les agents suivant la compétence et changeant d'employeur. La commune d'AUBIAT, en attendant la décision de la CCPL, et à compter du 1er janvier 2019, sous réserve d'un accord unanime des 12 communes de Nord Limagne s'engage à participer au prorata de son potentiel fiscal au financement de toutes les dépenses engendrées par l'intégration des 8 agents du SIAD plus 2 partiellement à répartir avec RLV, dans la ou les communes acceptant de les intégrer.

NOUVELLE GAMME HORIZON WEB À LA CARTE

Approbation de la proposition financière. la Commune a demandé à son prestataire informatique, JVS MAIRISTEM, une étude en vue d'un abonnement à la plateforme HORIZON CLOUD. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition financière fournie par JVS MAIRISTEM pour un total d'investissement de 3 327,60 € HT pour le Logiciel Horizon Cloud, les frais d'activation et la reprise des données ainsi que le devis de fonctionnement pour l'abonnement plateforme/ an de 244,00 € HT, pour l'environnement de travail / an de 162,00 €, de la formation logiciels de 645,00 € et de la maintenance logiciels / an de 816,00 €.

SAUVEGARDE BUREAUTIQUE 10 GO

Approbation de la proposition financière. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis présenté, en Investissement pour frais technique sécurité informatique d'un montant de 374,00 € HT et en Fonctionnement pour Sécurité informatique d'un montant de 110,00 € HT par an.

RGDP

Nouveau règlement européen sur la protection des données. Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. À l'ère du numérique,

les communes et les EPCI, de par leurs missions et leurs activités, produisent au quotidien de très nombreuses données et sont fortement impactées par le RGPD: désignation d'un délégué à la protection des données (DPD), responsabilité... Les communes et les EPCI devront être en capacité de prouver que les mesures nécessaires pour protéger les droits et les données de habitants ont été prises. Le Conseil municipal décide de poursuivre son engagement dans la démarche du RGPD et d'engager une réflexion pour la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD).

NAVETTE DE PISCINE - Choix du prestataire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition EUROP VOYAGES pour un montant de 93,00 € TTC / jour de fonctionnement.

ÉCOLE AUBIAT

Remplacement du lave-vaisselle et table de sortie. Le Conseil municipal approuve le devis présenté, pour un Lave-vaisselle à capot d'un montant de $3038,50 \in$, d'une Pompe vidange capot d'un montant de $193,75 \in$, d'une table de sortie d'un montant de $448,69 \in$ et d'un ensemble douchette mélangeur d'un montant de $297,75 \in$ soit pour un montant total de $3978,69 \in$ HT.

ÉCOLE CHAZELLES

Achat bureaux écoliers: le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis présenté par BUREAU SERVICES pour 4 tables réglables et 4 chaises pour un montant HT de 707,52 € soit 849,02 € TTC.

RÉVISION SUBVENTION COMMUNALES Exercice 2018

Monsieur le Maire informe les élus de l'augmentation des effectifs des écoles communales et la cessation d'activité de l'école de musique MUSIC'AUBIAT, il convient donc de réviser les différentes subventions d'équipement versées par la Commune. Le Conseil Municipal après délibération, approuve les différentes subventions d'équipement versées pour : COOPERATIVE SCOLAIRE, Fonctionnement 2000,00 € et Subvention exceptionnelle 500,00 €. CIE SAPEURS POMPIERS (14 Juillet) 1000,00 €, COMITE DES FÊTES 1000,00 € et 160,00 € pour ADMR, AMICALE CHASSEURS AUBIAT, CIE SAPEURS POMPIERS, AMTA, ANCIENS COMBATTANTS, ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS, CLUB VIOLETTES ET JONQUILLES, SOCIETE DE CHASSE CHAZELLES, SOCIETE DE PECHE, A P E.

LOCATION APPARTEMENT 1er étage – 2, rue Neuve

L'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, sera vacant à compter du 11 juillet 2018. Le Conseil Municipal consent à le louer à Monsieur AUDEBERT Nans pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2018, pour un loyer de 249,95 €/mois, d'un loyer stationnement de 26,00 €/mois et de charges de 30,00 €/mois, soit un total de 305,95 € / mois.

ACTION JEUNESSE

Les jeunes d'Aubiat ont fait le demande de construction d'une cabane sur le terrain de jeu, en dessous du Château. Le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un abri de jardin, afin que cette cabane soit bien intégré dans l'envirronnement. Les jeunes s'occuperont du montagne.



INFOS Mairie (suite)



COMMUNE D'AUBIAT

CONSEILS D'ENTRETIEN DE VOTRE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vos eaux usées sont évacuées vers la station d'épuration par un réseau de canalisations situé pour partie sur le domaine communal et pour partie sur votre domaine privé.

Le réseau d'assainissement est du type séparatif, les eaux qui sont déversées aux égouts doivent l'être par deux branchements distincts.

L'entretien de votre réseau privé d'assainissement vous incombe.



A FAIRE ET NE PAS FAIRE





Vous jardinez...

Désherbez et enrichissez votre terrain, pas les égouts. Les restes de désherbants, engrais, produits insecticides ou anti-limaces, etc., ne doivent pas finir dans les canalisations d'eau mais à la déchetterie.

Vous bricolez...

Entretenez votre maison, sans nuire à l'environnement. Ne déversez pas l'essence de térébenthine, les fonds de pots de peinture, les vernis à bois, les acides dans le caniveau ou les conduites d'eaux usées domestiques : ces produits sont toxiques. Recommandation identique pour les laitances d'enduits, de climent, de plâtre, etc. : bouchon assuré! Pour tous ces produits, direction la déchetterie.

Besoin de laver votre voiture ?

Évitez de le faire dans la rue. L'eau de lavage se charge d'hydrocarbures et des résidus déposés par les gaz d'échappement sur votre véhicule. Ces polluants passeront dans les collecteurs d'eaux pluviales et, donc, dans la nature. Rendez-vous plutôt dans une station service où le poste de lavage est relié à une station d'épuration.

Une petite vidange en perspective...

Recueillez l'huile de vidange usagée dans un bidon et déposez-le à la déchetterie, dans les bornes parking mises en place à cet effet.

Trop-plein dans votre armoire à

Ne déplacez pas le problème en jetant vos médicaments périmés ou devenus inutiles dans l'évier ou les toilettes. Rapportez-les dans une pharmacie. Les médicaments ne sont plus récupérés à des fins humanitaires, mais acheminés vers des fillères de destructions spécialisées.

Au quotidien, des gestes simples peuvent

SEULES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE DEVERSEES

- dans le réseau eaux usées : les eaux domestiques ménagères (lessive, cuisine, toilette,...) et eaux vannes (urines et matières fécales),
- dans le réseau pluvial : les eaux de pluies et assimilées (eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble, etc...)

POUR FONCTIONNER SANS INCIDENTS QUELQUES RECOMMANDATIONS SONT A OBSERVER

limitez strictement le déversement de graisses alimentaires et nettoyez périodiquement (2 fois par an) vos canalisations et regards, enlevez les pains de graisse et déversez de l'eau chaude dans la canalisation.

A LA MAISON, LE TOUT À L'ÉGOUT... ...JUSQU'À UN CERTAIN POINT!

Éviers, lavabos et toilettes sont raccordés au tout à l'égout, c'est-à-dire au réseau d'assainissement des eaux usées.



En aucun cas, ces canalisations ne sont destinées à recevoir : les lingettes nettoyantes, les protections hygiéniques, les emballages et les produits toxiques

Ces déchets et polluants risquent de les obstruer et compliquent le traitement des eaux usées domestiques. Inflammables, explosifs, corrosifs, irritants, certains produits peuvent même présenter un danger pour le personnel travaillant sur les réseaux d'assainissement.

....endiguer les sources de pollution





A l'extérieur, ne pas confondre caniveau et poubelle

Les eaux de ruissellement de la rue et des toits sont évacuées par les caniveaux dans le réseau de collecte des eaux pluviales, puls rejetées à la mer. Sur leur passage, ces eaux de pluie se chargent de particules polluantes. Inutile d'en rajouter en déversant dans le caniveau des déchets liquides ou solides qui finiront directement dans la nature.

-

Les déchets... à la déchetterie !



Pour préserver l'environnement :



suivez les consignes de tri,



 vérifier aussi les logos apposés sur les emballages ou les étiquettes des produits pour connaître leur toxicité.



Les déchets spéciaux (hydrocarbures, pétrole, peinture, solvants, huiles de fritures, produits phytosanitaires, huiles de vidange, acides, etc.) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les conduits d'évacuation ou dans la nature.

Coordonnées d'entreprises de vidange : DUBOST 04.73.68.71.32 - GAUME 04.70.58.25.79

La petite Histoire de nos villages

Le Pont-Bascule d'Aubiat

Le 14 juillet 1923 à cinq heures du soir le conseil municipal d'Aubiat s'est assemblé sous la présidence d'Antonin Martin, maire de la commune. Sont présents : M.M. Chazal adjoint, Magnol, Martin François, Bourdier Emile, Bourdier Joseph, Chaput, Corny.

M. le maire soumet à l'assemblée un projet de marché de gré à gré, dressé le 30 juin 1923 avec M. Lonjarret, industriel à Voiron (Isère) pour la construction d'un pont-bascule de la force de 10 000 kilogrammes pour installation sur la place publique à Aubiat, ainsi qu'un kiosque chalet annexe, pour la somme de 8750 francs, outre les frais, que la commune paiera dans les trente jours de l'installation au moyen d'un crédit de 9000 francs inscrits à cet effet au budget additionnel de 1923.

Le conseil municipal, connaissance prise des pièces et après avoir délibéré, approuve le marché de gré à gré et charge M. le maire de poursuivre sans retard la réalisation des travaux ainsi déterminés. Délibération approuvée par le Préfet du Puy-de-Dôme le 4 août 1923.

Le 19 décembre 1923, Monsieur Pierre Collay, architecte à Aigueperse, se rend à Aubiat afin d'examiner et vérifier les travaux d'installation du pont-bascule public exécutés par Monsieur Lonjarret, en présence de MM. Martin, maire, Magnol et Martin Conseillers municipaux, il reconnait l'état de complet achèvement des travaux et en conséquence accorde la réception.

Les montants des travaux s'élèvent à 8994 francs et les honoraires de l'architecte Collay à 449,70 francs. Ces travaux de construction ont été réalisés par M. Grenier Entrepreneur à Chaptuzat.

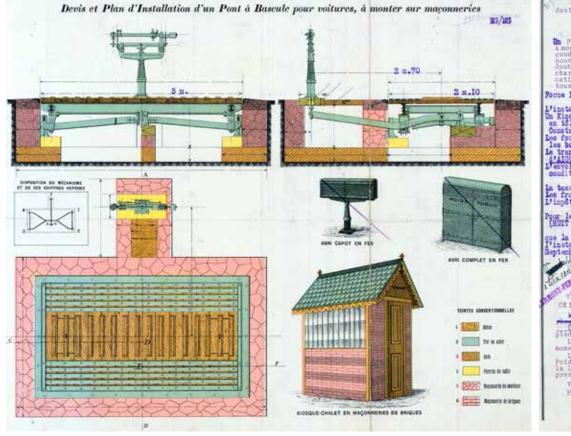
Le 2 mars 1924, à deux heures du soir, le conseil municipal s'est assemblé sous la présidence d'Antoine Martin, maire de la commune. Sont présents : MM. Chazal adjoint, Magnol, Martin François, Bourdier Emile, Martin Blaise, Bourdier Joseph, Chaput, Corny.

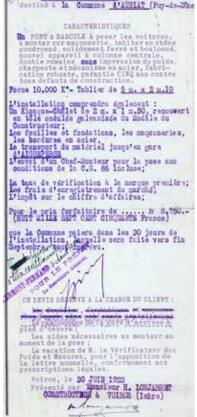
Monsieur le maire expose que le pontbascule est en état de fonctionnement et qu'il y aurait lieu du moins pour l'instant de l'exploiter en régie directe. Il propose de fixer la pesée (poids brut et tare) à la somme de 1 franc.

Il expose que M. Desnier Antonin Lamy, débitant à Aubiat, veut bien se charger de gérer la bascule pour l'année 1924 à condition qu'on lui laisse 0,35 francs par pesée et gratuitement pour l'année 1925 et 1926.

Le conseil municipal après avoir délibéré, considérant que le fonctionnement du pont-bascule ne saurait tarder, que le prix de 1 franc par pesée n'est pas exagéré, que la proposition de M. Desnier est avantageuse pour la commune, approuve l'exploitation en régie directe et la gérance par M. Desnier et autorise M. le receveur municipal percepteur d'Artonne à percevoir chaque année dans le mois de janvier le produit du pont-bascule pour l'année écoulée.

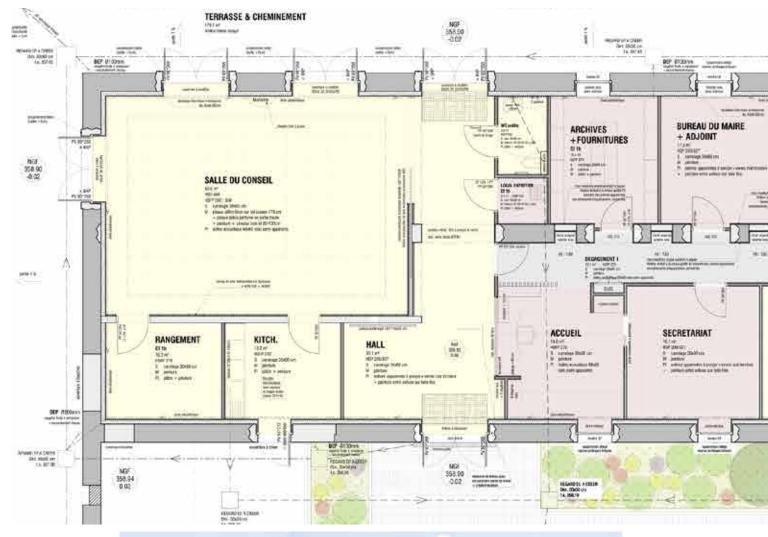
Jean-Claude Brun







Des nouvelles







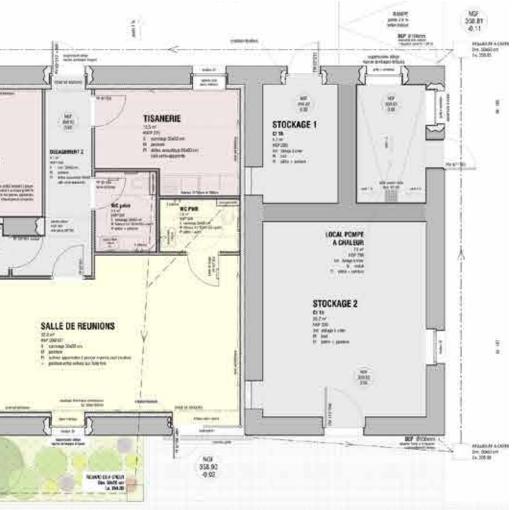






de notre future mairie











Le chantier avance conformément aux prévisions : le gros-œuvre est quasiment terminé, les menuiseries extérieures sont posées.

Actuellement les entreprises interviennent sur les cloisons et le réseau électrique. La plomberie suivra, les enduits extérieurs ensuite, pour terminer à l'automne par les aménagements paysagers.

La réception des travaux est prévue en novembre 2018.







École

Moment de convivialité avec les enfants de Chazelles...

Jeudi 5 juillet, au moment des TAP, un goûter est offert aux écoliers de CE/CM pour célébrer le passage des CM2 au collège. Stéphane Bardin, Maire d'Aubiat, ainsi que les élues chargées des affaires scolaires étaient présents pour remettre un souvenir d'Aubiat aux enfants. Ce moment d'échanges s'est terminé par un mot de remerciement de Monsieur le Maire s'adressant aux animatrices des TAP pour leur investissement et la qualité de leur travail. Manon Passavy ne fera plus partie de l'effectif pour la rentrée scolaire 2018/2019, un bouquet de fleurs ainsi qu'un petit cadeau sur Aubiat lui a été offert par Stephane Bardin et les conseillères de la commune. Un grand merci à elle, pour son implication, son professionnalisme et sa gentillesse auprès des enfants.









... avec les enfants d'Aubiat

Cantine, le jeudi 5 juillet, une fontaine au chocolat à Aubiat a fait la joie des enfants de la cantine.







Les TAP à Chazelles

Voici les derniers moments de TAP avec les enfants de l'école « MARTHA-BEKER », l'aventure s'arrête en encourageant notre pays...











Les TAP à Aubiat



Les écoles d'Aubiat / Charelles, depuis janvier



- **Le 6 mars**, les PS/MS/GS/CP d'Aubiat ont été supporters du passage du Paris-Nice.
- Les 8,12 et 23 mars les élèves des deux écoles se sont rendus à la Maison Nord Limagne à Aigueperse pour visiter l'exposition « Volcanomix ». Certains ont pu créer une œuvre avec une artiste et tous ont pu admirer les œuvres des différents artistes exposées.





(Réalisation des GS/CP)

 Le 19 mars, les classes de PS/MS et CM1/ CM2 sont allées à Châteauneuf-les-Bains pour participer à une journée sciences. Ils ont pu expérimenter différents ateliers sur l'air. Et découvrir après les avoir récoltés, des lichens.



• **Jeudi 22 mars**, les PS/MS/GS/CP sont allés voir un spectacle à la salle des fêtes de Saint-Genès-du-Retz, avec d'autres élèves des écoles du « *Réseau Lumière* ».





Mo'N Diaye, contes d'Afrique

 Le Château de Randan a accueilli cette année les élèves du Réseau lumière dont nos quatre classes pour une « Course d'orientation » les 26 et 27 avril. L'occasion pour nos élèves de tester leurs repères dans le magnifique parc du domaine.



 Une chef de chœur, Anne Siffointe, est venue deux fois à l'école d'Aubiat pour aider nos jeunes élèves dans leur pratique vocale afin de préparer le spectacle de

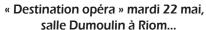


Spectacles « Choralimagne » du Réseau lumière :

• Le 30 avril, les élèves de PS/MS et GS/ CP ont rencontré les élèves de l'école de Vensat pour participer à de nombreux ateliers scientifiques sur le thème des couleurs, des aimants, de l'air et des volcans

Journée d'intégration des CM2 au collège Diderot d'Aigueperse

• Le lundi 7 mai, la classe de CM1/CM2 s'est rendue au collège Diderot pour la journée. À cette occasion, les CM2 du réseau Lumière ont partagé l'emploi du temps d'une classe de sixième, assistant à des cours conduits par différents professeurs. Les CM1, pendant ce temps, ont suivi plusieurs ateliers en compagnie des professeurs des écoles (danse traditionnelle, course d'orientation, initiation à un logiciel de mathématiques).





- Les enfants des classes de CE et CM de Chazelles ont participé au projet « Destination Opéra » aux côtés de la chanteuse lyrique Eugénie BORCEUX. Ce projet mené sur toute l'année a permis aux enfants de découvrir plusieurs grandes œuvres de notre patrimoine : « la flûte enchantée » de Mozart, « Rigoletto » de Verdi... Une restitution aux parents a été organisée le mardi 22 mai à la salle Dumoulin à Riom . Pour tous, parents et enfants, ce fut un très beau spectacle!
- « Joyeuse la petite souris » : lundi 11 juin les élèves de PS/MS/GS/CP se sont produits à la Halle aux blés à Aigueperse pour le plus grand plaisir de leurs familles. Ce spectacle mêlait à la fois du chant choral et des

- petites scénettes d'expressions corporelles, de théâtre...
- **Le 7 mai,** Journée d'intégration au collège pour les élèves de CM...
- **Vendredi 11 mai**, les pompiers d'Aubiat sont venus faire une intervention de prévention sur les dangers domestiques, les gestes civiques... Les élèves ont découvert ce métier (uniforme, camion) et ont pu ainsi travailler sur leur parcours d'éducation à la citoyenneté.



• Le 1er juin, les élèves des 4 classes ont passé la journée à Vulcania. Chaque élève a bénéficié de deux ateliers et de nombreuses autres activités au sein de ce grand parc à la fois pédagogique et ludique. Ils ont pu mettre à profit toutes les connaissances acquises au cours de l'année sur le thème des 4 éléments. Le coût des entrées et des visites a été intégralement pris en charge par l'Association de parents d'élèves.



Atelier terre avec une artiste: Frédérique Lacroix Damas est intervenue dans la classe des PS/MS/GS/CP/CM pour réaliser des sculptures en terre. Chaque élève a pu ainsi s'initier à la création artistique et réaliser une œuvre très personnelle.



• Le 22 juin, les élèves ont invité parents et élus à leur spectacle de fin d'année sur le thème des 4 éléments.





Organization Année Scolaire 2018/2019

1) HORAIRES ÉCOLE

L'année scolaire 2018/2019 voit un retour à la semaine de 4 jours. Les cours auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les horaires, modifiés suite à cette nouvelle planification de la semaine, sont les suivants :

AUBIAT	
8h45 à 12h00	13h45 à 16h30
CHAZELLES	
9h00à12h15	14h00 à 16h45

2) SERVICE DE BUS

Une surveillance est assurée par un personnel de la mairie pour chaque trajet de bus. Les parents devront se rapprocher de la porte du bus pour récupérer leur enfant.

Horaires:

• Bus du matin et de l'après-midi

MATIN		
École de Chazelles		
Place Madeleine, Chazelles		
Persignat		
École d'Aubiat		
École de Chazelles		
APRÉS-MIDI		
École d'Aubiat		
École de Chazelles		
Place Madeleine, Chazelles		
Persignat		
École d'Aubiat		

• Bus de la pause méridienne

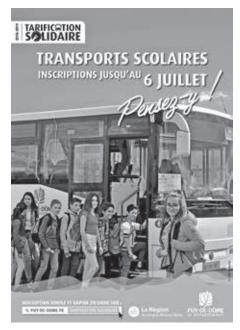
Un service de bus, réservé aux seuls élèves inscrits à la cantine, assure la liaison entre l'école de Chazelles et la salle de restauration à Aubiat.

Coût du bus

Exception faite des transports de la pause méridienne, les transports en bus du matin et de l'après-midi sont un service assuré par le conseil départemental.

Les inscriptions sont à effectuer sur www.puy-de-dome.fr AVANT LE 6 JUILLET 2018. Le coût annuel est calculé en fonction du quotient familial. Fidèle à ses principes d'un soutien à

l'éducation pour chaque famille, la commune d'Aubiat poursuit sa participation aux frais de transport. Pour l'année scolaire 2018/2019, la Commune remboursera aux familles domiciliées sur la Commune d'Aubiat et dont les enfants fréquentent l'école d'Aubiat et l'école de Chazelles une partie ou la totalité des frais de transport scolaire selon le coefficient familial. À réception de votre facture, dans un délai de 15 jours, vous devrez remettre à la Mairie une copie de celle-ci ainsi qu'une copie du courrier du Conseil Départemental précisant votre QF. Pour les nouvelles familles ou en cas de changement remettre un RIB avec la facture.



3) GARDERIE

Horaires:

Le matin : 7h30 à 9h00 Le soir : 16h30 à 18h30.

ATTENTION: il est **STRICTEMENT interdit** de laisser votre enfant venir seul en garderie. Vous devez l'accompagner jusqu'au préfabriqué en passant par le hall de la mairie et remettre votre enfant à la responsable garderie.

Modalités d'inscription:

Un tableau formulaire d'inscription vous sera distribué à la rentrée. Pour tout changement dans l'année, vous pourrez vous adresser en mairie directement.

4) CANTINE

La mairie conserve un temps de repas organisé en deux services afin d'assurer aux élèves des conditions de repas améliorées.

Horaires:

Aubiat (Maternelle et CP) : 12h00 à 12h45

Chazelles (CE et CM) : 12h45 à 13h30 **Modalités d'inscription :**

A l'année, Au mois, Occasionnellement

Un formulaire est distribué chaque mois via les cahiers de liaison pour une inscription mensuelle.

Les inscriptions occasionnelles se font auprès des maîtresses ou via le cahier de liaison deux ou trois jours avant la date de repas.

5) LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs fonctionne le mercredi toute la journée et durant les vacances scolaires. Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Nadège ROUSSELLE au 06 30 63 95 33 ou par mail : alsh-aubiat@plainelimagne.fr

6) CONTACTS

Pour toute question ou remarque, vous pouvez contacter la Mairie.

Téléphone : 04 73 97 21 05 Mail : mairie@aubiat.fr

Calendrier des vacances scolaires

- **Toussaint**: du samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
- Noël : du samedi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
- Hiver: du samedi 16 février au lundi 4 mars 2019
- **Printemps:** du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2019
- Eté: à partir du samedi 6 juillet.

Commémoration du 8 Mai

Mardi 8 mai, Stephane BARDIN, maire d'Aubiat, entouré du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des sapeurs-pompiers, des enfants des écoles et de nombreux Aubiatois, a rendu hommage aux acteurs de la seconde guerre mondiale. Le maire d'Aubiat a notamment témoigné son respect à tous les résistants, à tous ceux qui par leur courage sont mort en héros.





4º Gratiféria

Une Initiative de la commission communale « BIEN VIVRE »







La Gratiféria s'est déroulée le samedi 14 juillet dans une ambiance festive et conviviale. Dès l'ouverture, la place de l'église était envahie de visiteurs qui tournaient autour des stands de vêtements, vaisselle, bibelots, livres et même d'électroménager. Les enfants stationnaient au stand des jouets qui se transformait très vite en aire de jeux. Certains se sont étonnés que tout soit gratuit et ont demandé comment contribuer à leur façon... Une Gratiféria est un marché où tout est gratuit, où l'on peut donner des objets ou en prendre... La bonne humeur et la bienveillance sont les monnaies d'échange I C'est l'occasion de faire de la place au gratuit dans nos vies ! Tout au long de la journée, des acquéreurs comblés revenaient déposer ce dont ils n'avaient plus besoin. À midi, le repas commun partagé a permis de rassembler bénévoles et visiteurs.

La Gratiféria a permis, aussi, à notre famille de globes trotteurs de fêter le retour de leur fantastique voyage, d'organiser un verre slovenoitalo-français et de visionner dans leur maison roulante les photos de leur périple. En fin de journée, l'équipe restante pouvait se féliciter d'avoir partagé générosité, écoute et discussions diverses avec le plus grand nombre.

Fête nationale du 14 Juillet



La municipalité a invité les habitants d'Aubiat à un vin d'honneur. Monsieur Le Maire et ses conseillers sont allés à la rencontre des habi-14 juillet tants dans chaque village de la commune pour célébrer cette fête du 14 Juillet et entonner, tous

ensembles, l'hymne national. Les festivités ont commencé sur le village de Chazelles, puis de Persignat pour terminer à Aubiat où messieurs les maires d'Aubiat et d'Artonne ont pu remettre des médailles d'honneur à nos pompiers présents à la cérémonie. La soirée a continué par le traditionnel repas dansant organisé par l'amicale des sapeurs pompiers.











Calendriers des Manifestations du 2e semestre 2018

SEPTEMBRE		
DIMANCHE 2	AMICALE CHASSEURS AUBIAT Distribution cartes de chasse	
VENDREDI 7 AU DIMANCHE 9	FÊTE PATRONALE COMITÉ DES FÊTES	
OCTOBRE		
DIMANCHE 14	VIOLETTES JONQUILLES repas dansant dimanche midi	
SAMEDI 20 DIMANCHE 21	APE Défilé d'Halloween	
NOVEMBRE		
SAMEDI 10	LOTO COMITÉ DES FÊTES samedi soir	
MARDI 13	VIOLETTES ET JONQUILLES BELOTE	
DÉCEMBRE		
SAMEDI 8	Sainte Barbe	

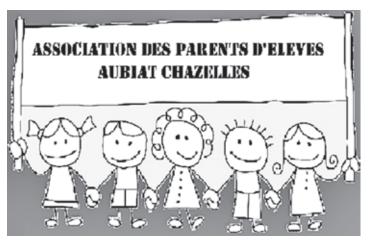
APE

L'Association des Parents d'élèves des écoles d'Aubiat-Chazelles cherche à aider les projets proposés par les enseignantes. Depuis dix ans, nous essayons de récolter des fonds en organisant des événements tout au long de l'année. Les bénéfices réalisés permettent d'acheter du matériel pédagogique et sportif, de participer aux financements des sorties et voyages scolaires.

Ainsi cette année nous avons financé:

- La totalité des entrées à Vulcania des enfants des deux écoles.
- Les interventions dans plusieurs classes de la personne animant l'atelier Terre.
- L'achat des jeux de sports pour les récréations.





Nous prévoyons d'organiser dans les six prochains mois les événements suivants :

- Fin octobre, après-midi festive avec les enfants sur le thème d'Halloween. Maquillage, structures ballons, jeux, défilé et tombola (avec tous les billets gagnants) seront au programme.
- Début Décembre, organisation de la vente de Sapins.



Club « Violettes et Jonquilles »

Retour sur nos activités du 1er semestre 2018

- Nous avons débuté cette nouvelle année par l'assemblée générale de notre club le 11 janvier 2018, agrémentée de la galette des rois.
- **13 janvier : repas annuel** de notre club au centre associatif.



 3 février : a eu lieu notre traditionnel concours de belote qui a remporté un vif succès.

- 3 mars : loto avec de nombreux et heureux participants.
- **22 mars :** agréable **soirée paysanne** animée par notre club ami de Naves.
- 16 mars : festival des Aînés Ruraux à la Maison de la Culture où nous avons assisté au merveilleux spectacle du groupe « Les STENTORS ».
- **12 avril : sortie culturelle** à Aurillac
- 15 mai : Championnat départemental de pétanque en triplette à Égliseneuve-près-Billom sous l'égide de Générations Mouvement.
- 1^{er} juin : concours pétanque interclubs à Aubiat.
- 5 juin : journée à Cahors avec croisière déjeuner et visite de la ville à bord du petit train

Nos futures activités

- 26 juillet: notre traditionnelle friture.
- 4 octobre : toujours sous l'égide de Générations Mouvement concours de pétanque en doublette à Gelles.
- 14 octobre : repas dansant au centre associatif.

Nous rappelons que les membres du club se réunissent chaque jeudi après-midi pour jouer à tous jeux de société et pétanque autour d'un bon goûter.

Les personnes désirant nous rejoindre sont toujours les bienvenues.

Renseignements au 04 73 97 24 37 ou 04 73 97 25 36 ou 06 72 64 94 71.

Le club « Violettes & Jonquilles » remercie la municipalité pour la mise à disposition des salles communales.

Comité des Fêtes

Le président ainsi que les membres du Comité des fêtes sont heureux de vous inviter à participer à **la fête patronale** qui aura lieu **les 7, 8 et 9 SEPTEMBRE.**

- VENDREDI 7: Retraite aux flambeaux ; Feux d'Artifice au Montclavel, Concert « ROSEBUD »
 - **SAMEDI 8**: Matin: Tripes et Pieds de cochons; Soir: Animation DJ et barbecue.
 - **DIMANCHE 9 :** Vide grenier/ Marché Artisanal et Gourmand ; Animation l'après-midi.

10 novembre LOTO Dès à présent réservez votre week-end!!



Représentation théâtrale « les Trois Roues » de Biozat, le 24 mars 2018 : « Faites comme chez vous »



VOLCANTUL'M



C'est depuis le lieu dit « *les Coins* » sur la commune de AUBIAT que l'association VOLCANTUL'M, vous accueille et vous propose des vols en U.L.M.

Notre maxime : volez, découvrez, préservez.

Embarquez dans un U.L.M. pour un vol unique et personnalisable, une machine et un pilote pour vous (vols sur réservation).

Découvrez votre région et son patrimoine naturel. Avec nous contribuez à préserver notre environnement.

Pour nous joindre: Port. 06 04 40 41 12 – facebook: volcantulm



Club Sports et Loisirs

Notre rando cantalienne

La traditionnelle « rando » du *club sports et loisirs* eu lieu **les 30 juin et 1**^{er} **juillet dans le Cantal** sous un beau soleil. Malgré la chaleur les randonneurs ont profité des magnifiques paysages de cette région au pied du Puy Mary. Comme d'habitude le week end s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Un grand merci aux organisatrices qui chaque année trouvent de très beaux sites de randos et des gîtes confortables, accueillants et gourmands. Rendez-vous l'année prochaine.





AMTA



Succès de la 11e virée d'Aubiat

Samedi 16 juin dernier, ce sont 180 motos qui ont pris le départ de la 11° virée organisée par l'Association Moto Tourisme d'Aubiat (A.M.T.A.). Sous le soleil et des températures clémentes, des groupes d'une vingtaine de motos, bien encadrés par des membres de l'A.M.T.A. ont pris le départ pour une ballade de 250 km qui les a emmené jusqu'à La Tour-d'Auvergne en passant par Issoire et Parentignat.



La pause café et le repas de midi ont permis à chacun de reprendre des forces avant de rentrer en direction d'Aigueperse en traversant la chaîne des Puys et arrêt à Vulcania. Les participants, ont apprécié le parcours et la diversité des paysages et ils ont souligné la qualité de l'organisation et la convivialité de cette journée.



L'A.M.T.A. a également remis un chèque de 1 000 euros, fruit de la vente de Tee-shirts, à l'association pour les enfants hospitalisés « TOUS POUR UN SOURIRE » du service pédiatrie du CHU Estaing de Clermont-Ferrand. Cette association a pour but d'ouvrir les portes de l'hôpital vers l'extérieur afin de permettre aux enfants malades de s'évader de leur quotidien, un après-midi ou une journée.



Nous remercions, très sincèrement, Stéphane Bardin, Maire d'Aubiat, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, pour leur soutien et la mise à disposition des structures de la commune.

Nous remercions la commune d'Aigueperse, son Maire, Luc Chaput pour nous avoir accueillis à la Halle aux blés et mis à disposition les parkings proches de la Halle.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires et sponsors qui nous font confiance.

La fin de journée s'est poursuivie dans la bonne humeur autour d'un bœuf à la broche et d'une soirée dansante.





















Contrôle d'accés Intrusion, automatisme Vidéo protection

Professionnel & particulier

Romain ARCHIMBAUD 06 45 55 24 99 romain.archimbaud@rasecurite.fr



Spécialisée dans les TRAVAUX PUBLICS **ET ROUTIERS**

Un bureau d'études pour vous accompagner **DEPUIS LA CONCEPTION** JUSOU'À LA RÉALISATION de son projet



ZAC du Chancet - 63530 VOLVIC Tél: 04 73 38 79 83 • Fax: 04 73 38 94 91 bureau@serpuydedome.fr

TRAVAUX PUBLICS • TERRASSEMENT • ENROBÉS



- Chauffage - Traitement d'air

Tuyauterie Industrielle noir ou inox, tous fluides

Tél. 04 73 83 34 34 - Fax 04 73 83 96 95

cf2c-climatisation@cf2c.fr ZA Champ Lamet – 2, rue des Begonnes – 63430 PONT-DU-CHÂTEAU



